

Dépassement
de soi Plaisir
Partage
Respect

PROJET

SPORTIF FÉDÉRAL

2017

MODE OPÉRATOIRE 2020
POUR L'OBTENTION D'UNE
SUBVENTION
« PART TERRITORIALE »

2020

NOTE DE CADRAGE
À DESTINATION DES CLUBS



FFESSM.FR

PRIORITÉS FÉDÉRALES

Les priorités fédérales ci-après ont été identifiées au regard des 3 objectifs opérationnels définis par l'Agence Nationale du Sport (ANS) à savoir pour 2020 :

- > Le développement de la pratique
- > La promotion du sport santé
- > Le développement de l'éthique et de la citoyenneté

> ORIENTATION N°1 : FÉDÉRER – DÉVELOPPER – PRÉSERVER AXES ET PRIORITÉS

- > **Nos territoires et nos structures**
 - Conforter les liens avec les départements, régions et collectivités d'outre-mer
 - Accompagner nos territoires dans leur nouvelle organisation
 - Développer le réseau des clubs
 - Dynamiser la démarche qualité dans les clubs
 - Renforcer les outils de communication et de promotion
- > **Nos sites de pratique**
 - Identifier et recenser les sites et les itinéraires de pratique
 - Améliorer les conditions d'accueil
 - Développer le réseau des stations de sports subaquatiques
- > **Nos pratiques et nos pratiquants**
 - S'ouvrir au plus grand nombre, promouvoir la mixité et rajeunir notre fédération
 - Capter de nouveaux publics et développer l'adhésion
 - Développer la culture associative et l'engagement bénévole
 - Développer le sport santé
- > **Nos engagements dans la préservation du milieu naturel**
 - Intégrer les structures de décision
 - Impliquer nos structures dans une démarche de développement durable
 - Contribuer à la préservation des sites de pratique
 - Contribuer à la connaissance des écosystèmes ; participer à l'observation, à l'évaluation et au maintien du bon état écologique

> ORIENTATION N°2 : ANIMER – FORMER – PROTÉGER AXES ET PRIORITÉS

- > **Nos pratiques et nos pratiquants**
 - Développer l'école française de plongée et de nage avec accessoires
 - Diversifier l'offre
- > **Nos formations de cadres et de dirigeants**
 - Accompagner les équipes techniques régionales
 - Former nos cadres, féminiser et rajeunir notre encadrement
 - Diversifier les compétences
 - Professionnaliser les compétences

- > **La protection et la sécurité des pratiquants**
 - Prévenir les noyades
 - Prévenir les incidents et les accidents de plongée
 - Prévenir le dopage et autres comportements addictifs
 - Lutter contre les discriminations et les violences (sexuelles ou autres)

> ORIENTATION N°3 : PERFORMER AXES ET PRIORITÉS

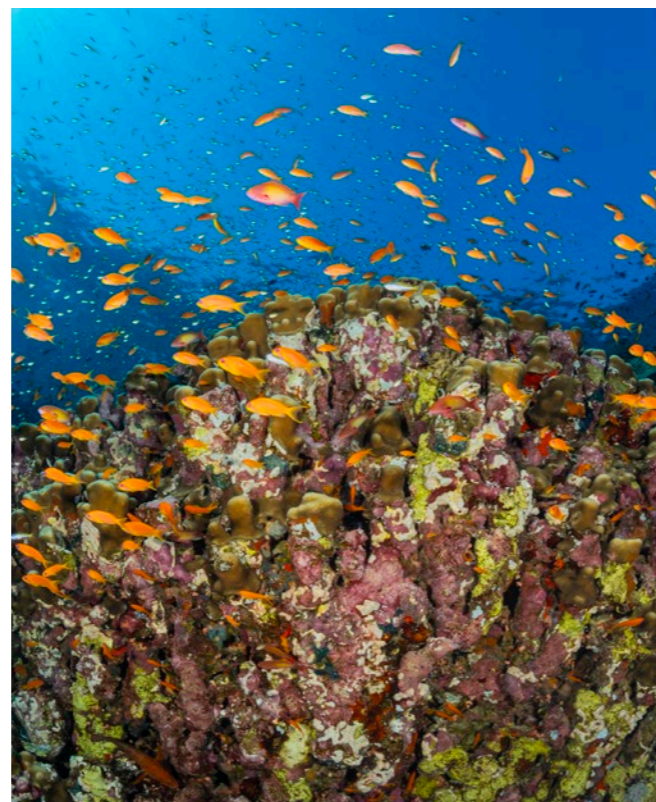
- > **Le développement de nouvelles pratiques et de nouveaux formats compétitifs**
- > **L'accès à la pratique compétitive et au haut niveau**
 - Accompagner les clubs formateurs
 - Alimenter la relève (toutes disciplines)
- > **Le soutien à l'élite régionale**
 - Cibler les sportifs à potentiel et les accompagner

AXES ET PRIORITÉS COMMUNS AUX 3 ORIENTATIONS

- > **Nos ressources**
 - Conquérir ou reconquérir
 - Innover

Ces priorités ont fait l'objet d'une validation du Comité Directeur National (CDN) de la fédération en date du 8 février 2020.

C'est à partir de ces priorités que la liste des actions éligibles en 2020 aux subventions de la part territoriale a été établie (cf. tableaux ci-après).



MODE OPÉRATOIRE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les clubs doivent satisfaire les conditions suivantes :

- > Respecter le principe de licencier tous les adhérents du club à la FFESSM et de délivrer des ATP le cas échéant.
- > Adhérer au CODEP et au COREG de son territoire
- > Présenter un projet de développement avec des objectifs et des résultats attendus (une aide en ligne à la construction d'un projet de développement est proposée par la fédération).

Si l'ancienneté de l'affiliation à la FFESSM n'est pas une condition requise définie sur la base d'un nombre minimal d'années d'ancienneté, elle est un indicateur qui peut être pris en considération par les CTAS.

COMPOSITION DU DOSSIER

- > Renseigner Le Compte Asso (<https://lecompteasso-association.gouv.fr/login>)
- > Référencer chaque action (rubrique « Intitulé ») à l'aide de la nomenclature des actions précisée dans les tableaux ci-après (exemple : I.1.A).
- > Produire un descriptif et le budget prévisionnel détaillé de l'action. Ce budget concerne uniquement les dépenses et les recettes inscrites dans la comptabilité de la structure.
- > Fournir un RIB au nom de l'association.

(1) Respecter les seuils de financement d'origine publique.

NOMBRE D'ACTION DÉPOSÉES PAR CLUB

4 actions maximum

SEUIL DE FINANCEMENT

Toute demande de financement, ne peut être inférieure à 1500 € par exercice ou 1000 € si le siège de la structure est situé en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite en contrat de ruralité ou située dans un bassin de vie d'au moins 50% de la population en ZRR. Ce seuil de financement est un **montant global qui peut résulter d'une seule action ou d'un cumul d'actions.**

Attention : dans le cas d'un cumul d'actions, le seuil de fi-



ancement est considéré à partir du cumul des montants demandés pour les seules actions éligibles.

PART DE LA SUBVENTION DANS LE FINANCEMENT DE L'ACTION

Le pourcentage que représente le montant des financements d'origine publique (dont part territoriale) ne doit pas dépasser les 60% du montant global qui peut résulter d'une action ou d'un cumul d'actions.

MUTUALISATION

Possibilité pour un CODEP ou un COREG de porter des actions mutualisées entre plusieurs clubs d'un même territoire.

AFFILIATIONS MULTIPLES

Il est précisé que les associations (sections) qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations. Un contrôle sera effectué par l'ANS.

RAPPEL

Le financement des équipements sportifs, de l'emploi sportif et des appels à projet relatifs aux dispositifs « Savoir nager » ou autres font l'objet de dispositions spécifiques gérées hors part territoriale du PSF.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE ACTION

Pour simplifier les arbitrages et garantir l'équité de traitement, les dossiers sont examinés et hiérarchisés à partir des critères qualitatifs ci-après, critères qui sont partagés entre tous les Conseils Territoriaux d'attribution des subventions (CTAS) de chaque région.

Des points sont attribués pour chacun des 4 critères ci-après dans la limite de 0 à 5 points par critère soit au maximum 20 points :

- > Cohérence du projet au regard des priorités 2020 du PSF et des objectifs prioritaires de l'ANS
- > Opérationnalité et faisabilité du projet (mobilisation du public ciblé – ressources à disposition)
- > Incidence sur le développement ou la structuration de la fédération et des activités, de la typologie des publics accueillis (rajeunissement, mixité...) et des territoires bénéficiaires
- > Impact sur l'évolution du nombre de licenciés, des ATP et des certifications délivrés.

BARÈME DE NOTATION FINAL DU PROJET

A l'issue de l'examen du projet au regard des 4 critères d'évaluation, une note totale est attribuée (action seule ou cumul d'actions selon).

Cette note détermine le niveau de soutien financier du projet selon le barème suivant :

- > De 0 à 9 points = 0 : dossier non éligible (pas de subvention)
- > De 10 à 12 points = 1 : dossier répondant à une partie des critères (attribution de la subvention plancher soit 1 500€ ou 1 000€ le cas échéant + modulation jusqu'à 20% maximum de la subvention demandée en fonction de la note obtenue).
- > De 13 à 15 points = 2 : dossier répondant à une majorité des critères (attribution de la subvention plancher soit 1 500€ ou 1 000€ le cas échéant + modulation jusqu'à 50% maximum de la subvention demandée en fonction de la note obtenue).
- > De 16 à 20 points = 3 : dossier prioritaire (attribution de la subvention plancher soit 1 500€ ou 1 000€ le cas échéant + modulation jusqu'à 100% maximum de la subvention demandée en fonction de la note obtenue).

MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE

Le montant de la subvention attribuée se fait dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée à chaque région et en référence au nombre de points attribué² et non au regard du montant initialement demandés. La somme attribuée ne pourra pas être supérieure à celle demandée dans le dossier déposé dans Le Compte Asso.

(2) La modulation sera déterminée par région au regard de l'enveloppe financière attribuée et du nombre de dossiers éligibles.



ACTIONS ÉLIGIBLES POUR LES CLUBS PAR OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'ANS

ANS - OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°1 : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE (I)

> ORIENTATION STRATÉGIQUE 01 : FÉDÉRER - DÉVELOPPER - PRÉSERVER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
I.1 - Développer le réseau des clubs / Initier une démarche qualité / Identifier, multiplier et équiper les sites de pratique	I.1B - Développer le réseau des écoles françaises de plongée, d'apnée et de nage avec palmes / Proposer des contenus innovants en direction des jeunes, des féminines, des séniors et des personnes en situation de handicap	Nombre d'école et activités proposées / Publics accueillis / Répartition territoriale / Outils de communication / Originalité
I.2 - S'ouvrir au plus grand nombre / Diversifier l'offre d'activité	I.2A - Améliorer l'accessibilité technique, sociale, culturelle et économique de nos activités et leur attractivité en direction des jeunes, des féminines, des personnes en situation de handicap et des séniors	Nombre de personnes accueillies (public ciblé) / Nombre de certifications de niveau 1 délivrées / Mixité sociale / Taux de féminisation
	I.2B - Développer les partenariats avec l'Education Nationale (collège et lycée / sections sportives scolaires) et les actions en lien avec le sport scolaire (UNSS) et universitaire (FNSU) dont le sport « partagé »	Sections ouvertes / Nombre de personnes accueillies (public ciblé) / Opérations mises en place (compétitions, séjours, formation enseignants...) / Impact sur les licences
	I.2C - Encourager l'organisation d'événements contribuant à la découverte et à la promotion de nos activités et au partage de nos valeurs	Originalité / Attractivité / Nombre de personnes accueillies (public ciblé) /
I.3 - Innover	I.3A - Renforcer le modèle économique / Initier de nouvelles solutions de gestion	Efficience / Impact
	I.3B - Concevoir des supports de communication et de promotion de nos activités	Public visé / Efficience / Impact

> ORIENTATION STRATÉGIQUE 02 : ANIMER - FORMER - PROTÉGER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
I.4 - S'ouvrir au plus grand nombre / Diversifier l'offre d'activité	I.4A - Proposer de nouveaux formats d'animation et de compétition / Promouvoir la polyvalence	Originalité / Attractivité
I.5 - Prévenir les noyades / Prévenir les incidents et les accidents	I.5A - Contribuer au développement de l'aisance aquatique / Délivrer le passeport de l'eau et certifier le Sauv'nage	Nombre de certifications
	I.5B - Développer des actions de prévention / Relayer et décliner les campagnes de prévention fédérales et de l'état / Sécuriser nos sites de pratique	Nombre d'action / Type et qualité / Public sensibilisé
	I.5C - Développer des dispositifs de retour sur expérience (REX) et d'analyse des incidents et des accidents / Mutualiser les solutions apportées	Qualité des productions / Impact sur les contenus d'enseignement et de formation / Evolution des comportements
I.6 - Renforcer l'encadrement quantitativement et qualitativement / Diversifier les compétences	I.6B - Inciter les jeunes de 16 à 25 ans à se former aux fonctions d'initiateur, de moniteur, d'entraîneur, de juge ou d'arbitre	Nombre de personnes formées (public ciblé et type de formation) / Evolution à la baisse de l'âge moyen des diplômés



> ORIENTATION STRATÉGIQUE 03 : PERFORMER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
I.7 - Accompagner les clubs formateurs / Alimenter la relève / Promouvoir les nouvelles disciplines compétitives	I.7A - Soutenir les clubs formateurs et les centres locaux d'entraînement identifiés dans le PPF 2017/2020 (NAP) / Organiser des stages de perfectionnement et d'entraînement (toutes disciplines) / Soutenir les jeunes engagés dans un projet de haut niveau	Type d'aide mise en place et impact sur le fonctionnement / Qualité des actions
	I.7B - Développer la pratique de la nage avec palmes en eau libre	Nombre de pratiquants / Niveau sportif

ANS - OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°2 : PROMOTION DU SPORT SANTÉ (II)

FFESSM - ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : FÉDÉRER - DÉVELOPPER - PRÉSERVER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
II.1 – Développer le Sport Santé et l'accueil des publics en situation de handicap	II.1A – Mettre en œuvre les programmes fédéraux « Palmez vers votre bien-être » et « Palmez vers votre santé » (mieux vivre – mieux vieillir – lutter contre la sédentarité : obésité, diabète...)	Nombre de personnes accueillies / Public ciblé / Thématiques proposées
	II.1B – Mettre en œuvre le dispositif « Handisub » dans toutes nos disciplines	Nombre de personnes accueillies / Disciplines concernées / Identification dans le « Handi-guide » des sports
	II.1C - Etudier, spécifier, réaliser ou faire réaliser les adaptations et les aménagements permettant un accueil des pratiquants en situation de handicap dans de bonnes conditions (aide à la mise à l'eau et sa sortie...) / Acquérir des matériels spécifiques	Effcience / Impact
II.2 - Innover	II.2A – Proposer des actions originales contribuant au développement du « Sport santé » et à une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap	Effcience / Impact

FFESSM - ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : PERFORMER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
III.4 - Prévenir le dopage et autres comportements addictifs	III.4A – Informer et sensibiliser les pratiquants en général et les compétiteurs en particulier aux risques induits par le dopage et autres « produits » supposés améliorer la performance physique ou intellectuelle	Nombre de personnes sensibilisées / Modification des comportements (addictions...) / Réduction du nombre de contrôle positifs



ANS - OBJECTIF OPÉRATIONNEL N°3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ (III)

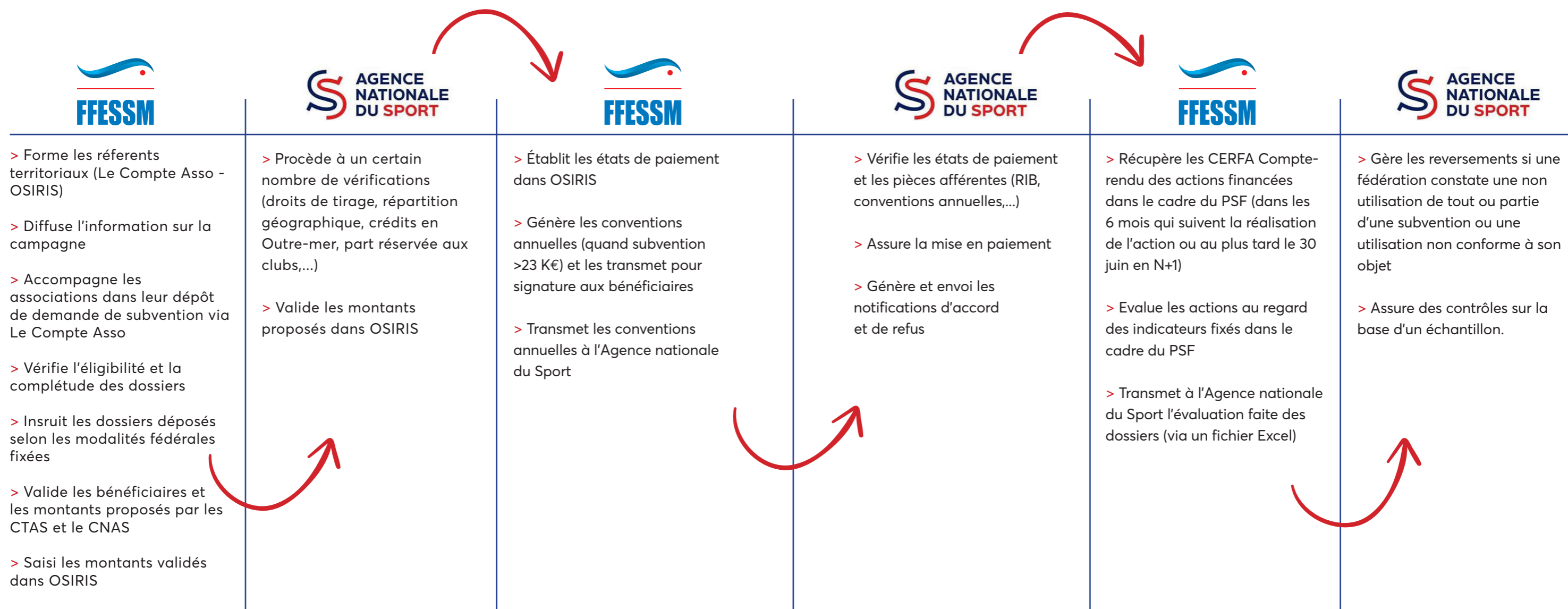
FFESSM - ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : FÉDÉRER - DÉVELOPPER - PRÉSERVER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
III.1 - Développer l'engagement bénévole	III.1A – Inciter les jeunes à prendre des responsabilités notamment au sein des instances dirigeantes des clubs	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans investis d'une responsabilité
III.3 - Impliquer nos structures dans une démarche de développement durable	III.3A - Organiser des manifestations éco-responsables	Mise en œuvre du guide FFESSM des organisateurs de manifestation écoresponsables / Nombre de labellisation par le CNOSF « Agenda 21 : Développement durable le sport s'engage »
	III.3C - Accompagner la mise en place et le maintien de mouillages écologiques notamment dans les zones Natura 2000	Nombre de réalisations / Sites aménagés
	III.3D - Proposer des actions d'éducation à l'environnement (sciences participatives) et au développement durable / Contribuer au développement des aires marines éducatives	Qualité des réalisations / Impact
III.4 - Contribuer à la connaissance des écosystèmes et au maintien du bon état écologique	III.4A - Participer aux projets de comptage et de sauvegarde des espèces (dont signalement de nouvelles espèces ou la présence d'espèces invasives)	Enrichissement des bases documentaires de la fédération (DORIS et CROMIS)
III.5 - Innover	III.5A - Proposer des actions originales contribuant au développement de l'éthique et de la citoyenneté	Effcience / Impact

FFESSM - ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : ANIMER - FORMER - PROTÉGER

DISPOSITIFS PSF	ACTIONS VISANT À	INDICATEURS
III.6 - Renforcer l'encadrement quantitativement et qualitativement / Diversifier les compétences	III.6A - Former à la préservation de l'environnement	Nombre de personne formées
	III.6B – Sensibiliser l'encadrement aux problématiques de discrimination et de violences dans le sport (sexuelles ou autres)	Honorabilité des cadres et des dirigeants bénévoles
	III.6D - Inciter les sportifs de haut niveau à se former aux fonctions d'initiateur, de moniteur, d'entraîneur, de juge ou d'arbitre en accompagnant des parcours de formation individualisés	Nombre de personne formées

ANNEXE – QUI FAIT QUOI ENTRE L'ANS ET LA FÉDÉRATION CALENDRIER



RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER
FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR MODERNISER
PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER VEILLER CONCERTER IMAGINER
RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER
FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR MODERNISER
PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER VEILLER CONCERTER IMAGINER
RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER
MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER
ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR VEILLER CONCERTER IMAGINER
RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER
FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR MIXER S'OUVRIR
MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER
ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER
MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER
MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER
ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR RENFORCER VALORISER
VEILLER CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER
CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER
TISSER PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER
VEILLER CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER
CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER
TISSER PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER
VEILLER CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER
MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER
ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR CONCERTER
IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER
DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR
DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR S'OUVRIR
MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER
ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR
MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER
MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER
ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR ENCOURAGER MAILLER TISSER
PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER VEILLER
CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR
INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER
PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER VEILLER
CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR
INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER
CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER
TISSER PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER
RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER
MAILLER TISSER PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER
VALORISER VEILLER CONCERTER IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER
RAYONNER CONQUERIR INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER
MAILLER TISSER PREVENIR TISSER PREVENIR MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER
RENFORCER VALORISER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR
INNOVER DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR
MODERNISER PROMOUVOIR COMMUNIQUER RENFORCER VALORISER VEILLER CONCERTER
IMAGINER RAJEUNIR MIXER S'OUVRIR MUTUALISER RAYONNER CONQUERIR INNOVER
DIVERSIFIER FACILITER ACCOMPAGNER ENCOURAGER MAILLER TISSER PREVENIR.....

Fédérer
préserv
ANIMER
FORMER
développer
PROTÉGER
PERFORMER

